



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives**

Déclaration de la Fédération mondiale des femmes ukrainiennes et Conseil international des psychologues, organisations non gouvernementales ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

Nous, organisations non gouvernementales (ONG) ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité des ONG sur la famille – NY qui relève de la Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO) jouissant aussi du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, prenons l'engagement de promouvoir le bien-être des familles par des activités de sensibilisation, de pression, d'éducation et de consultation sur les questions, politiques et actions des Nations Unies ayant une incidence directe sur les familles dans le monde.

Nous sommes fermement convaincues que l'un des investissements les plus durables et viables dans le bien-être des familles est l'autonomisation des femmes en leur donnant toujours plus facilement accès à l'éducation, la formation, la science et la technologie et en les intégrant plus largement dans la main-d'œuvre. Cet investissement à long terme dans le renforcement de la condition des filles et des femmes servira à améliorer la qualité de la vie familiale en augmentant le bien-être économique et psychique de tous les membres de la famille.

La promotion de la participation égalitaire des femmes à l'éducation et à la formation améliore le fonctionnement de la cellule familiale en augmentant les possibilités d'emploi et, partant, le revenu et la qualité de vie de la famille. De plus, l'atmosphère familiale s'améliore aussi sur le plan affectif grâce à l'autonomisation des femmes aux niveaux de l'éducation et de la profession : les femmes émancipées sont probablement moins susceptibles d'être perçues comme une charge et sont moins vulnérables à la violence domestique. De plus, les femmes instruites seront vraisemblablement plus susceptibles d'investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé (mentale et physique) de la famille en général et aidant à rompre le cercle vicieux de l'analphabétisme et de la pauvreté.

Des politiques de la famille sont essentielles pour assurer la promotion de la participation égalitaire des filles et des femmes de tous âges à la science, la technologie et le plein emploi en leur apportant le soutien dont elles ont besoin sous la forme de soins à l'enfant et de soins aux personnes âgées, d'interruptions de carrière comme les congés maternité et en créant des environnements respectueux de la famille. Nous recommandons que les gouvernements :

Favorisent l'éducation des filles dans les domaines de la science et de la technologie et le développement de carrière des femmes en remédiant au problème de leur sous-représentation dans ces domaines à tous les niveaux, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement tertiaire, de même que dans l'emploi dans différents secteurs;

Étudient et rassemblent des informations sur la division du travail en fonction du sexe dans la société dans son ensemble, en particulier dans les sciences et la technologie;

Adoptent des politiques incluant les femmes pour la réforme des institutions scientifiques et de l'enseignement;

Allouent des fonds suffisants aux ONG féminines ayant pour objectif d'améliorer la participation des femmes dans les secteurs de la science et de la technologie;

Recueillent des données statistiques pour identifier les domaines où la participation des femmes est faible, en fixant des quotas pour les gestionnaires de projet et en offrant des chaires universitaires de science et de technologie.

Afin d'assurer pleinement la participation des femmes dans les domaines de la science et de la technologie dans le monde entier, il convient d'étudier et de réformer les structures institutionnelles, les stéréotypes culturels et la division sociale du travail.
